

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°010-2019/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2018-008/PRES DU 08 AOUT 2018 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°218016/PR BF 2018 14 00 CONCLU LE 31 MAI 2018 A
LOME ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT (BOAD) POUR LE
FINANCEMENT PARTIEL DU PROGRAMME D'APPUI AU
DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES LOCALES 2017-2020
DANS SEPT REGIONS (SAHEL, NORD, BOUCLE DU MOUHOUN,
EST, CENTRE-NORD, CENTRE-EST ET CENTRE-SUD) AU
BURKINA FASO**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 29 avril 2019
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2018-008/PRES du 08 août 2018 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°218016/PR BF 2018 14 00 conclu le 31 mai 2018 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour le financement partiel du programme d'appui au développement des économies locales 2017-2020 dans sept régions (Sahel, Nord, Boucle du Mouhoun, Est, Centre-nord, Centre-est et Centre-sud) au Burkina Faso.

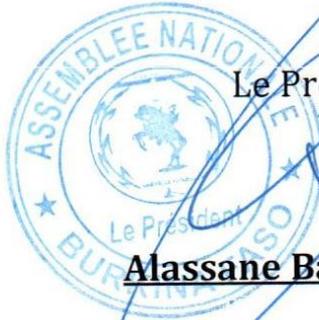
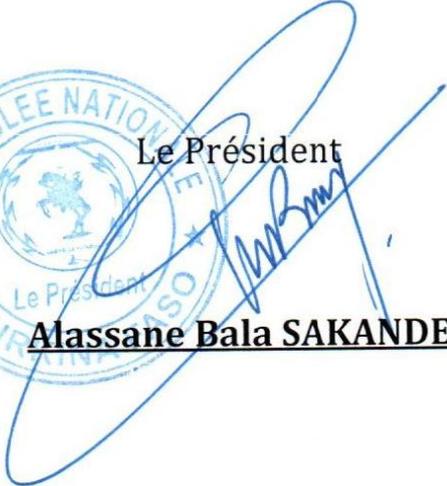
Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 29 avril 2019

Le Secrétaire de séance


Henriette ZOUMBARE/ZONGO


Le Président

Alassane Bala SAKANDE